

**Vous cherchez du personnel
capable d'intervenir sur site en
toute sécurité ?**



Pensez aux formations N1/N2

2 niveaux et 2 programmes complets

Niveau 1—N1	Public	Personnel opérationnel intervenant sur site industriel
	Objectifs	Participer au développement de la culture sécurité en • Connaissant les risques et les mesures de prévention associés, y compris en situation de coactivité et d'interférences, • Comprenant l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel, • Sachant réagir en cas de situation dégradée, oser s'arrêter et vérifier en cas de doute, • Étant acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.
	Programme	• Contexte et enjeux de la sécurité • Les risques et moyens de prévention / protection • Organisation de la prévention lors des interventions • Rôle et responsabilité d'un titulaire d'un certificat N1
	Durée de formation	1 jour
	Durée de validité	3 ans
Niveau 2—N2	Public	Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et/ ou signataire des documents de mise au travail (autorisation, permis de travail, ...)
	Objectifs	Acquérir une posture professionnelle conforme à la culture sécurité pour : • Evaluer les risques en permanence, • Transmettre les informations à son équipe, • Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée, • Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle • Développer son leadership de manager de proximité
	Programme	• Contexte et enjeux de la sécurité • Rôle et missions d'un titulaire du N2 : • Préparation et organisation de l'intervention, • Gestion de la mise au travail, • Gestion de l'équipe et du chantier tout au long de l'intervention, • Gestion de la fin du chantier.
	Durée de formation	2 jours
	Durée de validité	3 ans

Une reconnaissance de la profession



- Les formations N1/N2 sont gérées par le DT 40, référentiel de la Chimie
- Ces formations permettent de respecter **l'obligation de formation des salariés des entreprises extérieures** fixée par l'article 27 de l'accord de la Chimie du 18 juillet 2016 étendu par l'arrêté du 25 juillet 2017.

Une qualification des stagiaires

- Tous les stagiaires passent un **contrôle des connaissances** dont les questions sont issues d'une **base nationale** et renouvelées périodiquement par les organismes de formation. Les stagiaires N2 passent aussi une **évaluation des compétences de leadership**.
- Les stagiaires ayant réussi le contrôle des connaissances et, pour les N2, le contrôle des compétences (note minimale de 16/20, bonnes réponses aux questions éliminatoires, 2 compétences validées) reçoivent un **certificat de stage**.



Une qualité garantie



Les organismes de formation et les formateurs font l'objet d'une procédure de **labellisation** par entretien et audits réguliers. La liste des organismes de formation et des formateurs labellisés sont disponibles sur <https://www.francechimie.fr/entreprises-exterieures> ou en flashant le code ci-contre.

Les données du certificat de stage sont vérifiables par les adhérents en consultant la **base Internet sécurisée Base Form'** (<https://www.baseform.fr/>) ou en scannant le QR code du certificat.



L'ANFAS PCA (Association de Formation et d'Action Sécurité Picardie Champagne-Ardenne) est avant tout une **structure de réflexion et d'échanges entre les différents acteurs sécurité de la sous-traitance de Picardie et de Champagne-Ardenne**. Elle peut ainsi étudier toute problématique et engager toute action de nature à favoriser une démarche de progrès entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.

De plus, l'ANFAS PCA suit et gère toutes les actions de formation à la sécurité sur les sites industriels de Picardie et de Champagne-Ardenne. Pour ce faire, elle :

- labellise les organismes et les animateurs dispensant les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures dites « N-1 / N-2 » ;
- assure la cohérence et la qualité des formations dispensées en auditant les intervenants labellisés ;
- harmonise l'action de formation au niveau national ;
- étudie et valorise toute action de progrès liée à la prévention sécurité des personnels sur les sites industriels ;
- tient à jour la liste des organismes labellisés ;
- établit la base de données des salariés habilités N-1 / N-2.

ANFAS PCA

15 avenue Archimède - ZAC du Bois de la Chocque - Le Sillage - CS 8005

02100 SAINT QUENTIN

Tel : 03.23.05.88.88

anfas-pca@francechimie-pca.fr